

KAIROS

L'accueil et la protection des adolescents accueillis à Kairos

Le placement doit s'inscrire et être une étape dans le parcours de l'enfant, de l'adolescent et du jeune majeur. Qu'il soit la résultante d'une décision judiciaire ou administrative, il est un outil au seul bénéfice du jeune concerné et de sa famille.

Nous, les salariés de KAIROS, affirmons, haut et fort, son utilité, dès lors qu'il est prononcé dans l'intérêt de l'enfant et ses motifs clairement exposés. S'il n'est en aucun cas exclusif des autres dispositifs de protection de l'enfance (mesures de milieu ouvert notamment), il ne saurait être évité, voire disparaître, pour des motifs fallacieux et infondés tels que son coût.

Qui plus est, le placement devrait pouvoir être décidé à titre préventif, afin d'éviter une crise ou la dégradation du contexte familial ; et ce d'autant, qu'il peut s'envisager, outre à temps plein, mais également selon des modalités séquentielles ou à partir du domicile familial (Placement Éducatif À Domicile - PEAD).

Le placement au sein de KAIROS intervient dans le cadre d'une situation gérée en amont par les Services du Conseil Départemental de Paris, eux-mêmes en lien avec les autorités judiciaires.

KAIROS a pour mission d'accueillir des enfants, adolescents et jeunes majeurs en situation de danger ou en risque de l'être et en grandes difficultés sociales et/ou familiales. Il propose un accompagnement éducatif s'inscrivant dans une prise en charge globale, tous les jours de l'année et 24h/24.

KAIROS garantit, ainsi, au jeune :

- Une protection par un accueil et des conditions matérielles favorisant une vie quotidienne sécurisée et de qualité
- Un soutien éducatif afin de lui offrir des repères structurants et contenant
- Un accompagnement social pour qu'il puisse s'intégrer en collectivité et dans la société
- Un soutien pédagogique pour lui permettre de se remobiliser sur les enjeux d'apprentissage de base et d'insertion professionnelle

L'objectif est d'accompagner et de mettre en place, au regard du travail accompli, des solutions correspondant au mieux aux besoins des jeunes accueillis.

Ce travail impose l'implication de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'une véritable collaboration avec les partenaires de la prise en charge du jeune accueilli.

Il s'inscrit dans une temporalité contrainte par la décision de placement (échéance) et cette question est essentielle. Cette conception du temps est une donnée importante, car elle doit inscrire l'équipe éducative dans une relation socio-éducative de proximité avec le jeune. Et dans le même laps de temps, elle doit préparer et soutenir des départs prévus, voulus et

inévitables dans le parcours des jeunes, pour faire en sorte que ces séparations ne soient pas génératrices de risques pour eux-mêmes.

KAIROS est habilité pour accueillir des jeunes âgés de 13 à 21 ans. Notre public cible, l'adolescent, requiert des modalités d'intervention spécifiques, des savoir-être et des savoir-faire que nous avons développés. En effet, ces jeunes accueillis sont ou entrent dans cette période charnière du passage de l'enfance à l'âge adulte et traversent cette expérience subjective où se réactualisent les conflits psychiques de l'enfance.

Les jeunes accueillis ont des trajectoires de vie marquées par des problématiques parfois difficiles et complexes. Leurs histoires personnelles sont empreintes de violences physiques et/ou psychologiques, d'abus sexuels, d'abandon ou de négligence de la part de l'entourage proche.

Néanmoins, cela n'altère pas de façon mécanique leurs rapports affectifs à autrui et à leur environnement ou encore leurs appétences pour aller de l'avant.

Certains jeunes sont dits mineurs non accompagnés. Ils arrivent le plus souvent sans représentant légal sur le territoire national. Ils parlent peu ou prou la langue française.

Par conséquent, d'une Unité de Vie à l'autre, d'un appartement à l'autre, la dynamique collective prend des tonalités particulières.

Au quotidien, nous devons :

Vis-à-vis du jeune accueilli et de sa famille :

- Avoir comme objectif commun l'intérêt du jeune
- Élaborer pour et avec chaque jeune un projet adapté et respectueux de sa situation, de ses besoins et de ses choix
- Valoriser le potentiel, soutenir l'ambition et l'estime de soi de chaque jeune
- Assurer un accompagnement éducatif et un suivi du jeune sans discrimination
- Écouter, comprendre et prendre en compte la parole du jeune
- Protéger et prendre soin du jeune tant sur le plan de sa santé physique que psychologique
- Prendre en compte les liens et les relations familiales du jeune
- Considérer la place des familles et favoriser leur investissement

Dans l'organisation et le fonctionnement de KAIROS:

- Réunir les conditions d'un accueil matériel et humain chaleureux et bienveillant, pour chaque jeune
- Être dans une posture d'empathie, de bienveillance et promouvoir la bientraitance
- Rendre lisible notre cadre de fonctionnement
- Agir en équipe dans la cohérence et la cohésion
- Développer la veille éducative et la synergie d'équipe
- Consolider et formaliser les partenariats
- S'inscrire dans la transmission des valeurs de l'AVVEJ

L'engagement des salariés de KAIROS pour la mission qui leur est confiée et leur implication pour que vive cette Institution ne font, aujourd'hui, aucun doute.